

Argentine : deuxième jugement favorable à un avortement après un viol – un juge s'explique

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#)

Date : 23 mars 2010

Interrogé par le [Diario Jornada](#), l'un des juges du Tribunal Supérieur de justice de la province argentine de Chubut qui ont approuvé le 20 mars pour la deuxième fois en quelques semaines un avortement à la suite d'un viol sur mineure s'est expliqué, affirmant qu'en de tels cas, pour éviter tous retards à l'exécution de l'avortement, le Tribunal est tenu de s'exprimer en tant que « juge du cas concret » et non pas tenir compte d'une éventuelle erreur d'aiguillage (passage devant le juge pénal au lieu du juge des familles, par exemple).

Les décisions de première instance étaient-elles contre l'avortement ? C'est parce qu'ils ont été surpris, pensant que ce n'était pas leur affaire, explique ce juge, qui a écrit dans son avis : « Vous ne devez pas vous laisser surprendre, il s'agit d'un cas concret et vous devez intervenir pour prendre les premières mesures, qui sont urgentes ».

L'urgence étant évidemment de permettre la mise à mort du tout-petit qui, jour après jour, ne cesse de grandir dans le ventre de sa mère... « Je n'ai pas été surpris et je ne me sens pas mal pour avoir agi comme je l'ai fait, je dis qu'à partir de maintenant nous devons essayer que cela ne se reproduise plus, (...) il nous va falloir agir immédiatement en ce type de cas, et pas seulement quand il y a un présumé de viol. »

Le juge est ensuite interrogé sur le fait de savoir s'il avait reçu une lettre de l'administrateur apostolique de Comodoro Rivadavia où les deux cas de viols suivis de demandes d'avortement se sont produits. Réponse :

« Je ne l'ai pas lue parce qu'elle n'était pas présentée comme il fallait. J'ai bien lu tous les *amicus curiae* (recours de tiers qui apportent des opinions légales) parce qu'ils étaient joints à l'affaire. La missive de l'évêque était une lettre personnelle et je ne l'ai pas davantage lue que les 1.800 courriels reçus par la Chambre civile en faveur de l'avortement, ni les plus de 2.000 que j'ai reçus avant le jugement pour que l'avortement ne soit pas approuvé. »

Après le jugement des nouveaux milliers de courriels sont arrivés que le juge a tous effacés.

« Il faut se défaire de toute subjectivité, de nos principes moraux, religieux, politiques et même économiques... Nous ne sommes pas pour l'avortement mais pour la santé de la jeune fille et il faut s'efforcer de pouvoir dire ceci : je ne vais légaliser l'avortement mais je vais privilégier l'autodétermination de la femme... »

© [leblogdejeannesmits](#).

